Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260907-DEL_39_07092026-DE

***REPUBLIQUE FRANCAISE***
***Département des Côtes d'Armor***

## *EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*
## *Commune de Le Vieux-Bourg*

*Nombres de membres :*
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

***Séance du 7 septembre 2026***

*Date de la Convocation : 01/09/2026*

***L'an deux-mille vingt-six***, le lundi sept septembre deux-mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian RANNO.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :

Christian RANNO, Maire
Sébastien HAUGOMMARD, 1er adjoint
Laure ROUXEL, 2ème adjointe
Claire LE GUEN, 4ème adjointe
Valérie LE HÉGARAT
Jean-Pierre CARREZ
Fabrice VINCENT,
Lénaïk LE BIHANNIC
Sylvain BOSCHER
Anthony COSSON
Rozenn STEUNOU
Anne-Éléonore HÉLARY
Camille LE RONCÉ

**Étaient absents excusés :** Daniel COATRIEUX, Gwendal BLANCHARD
**Pouvoirs :** Gwendal BLANCHARD a donné pouvoir à Sylvain BOSCHER
Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Secrétaire de séance : Camille LE RONCÉ

## DEL N° 39 – 07/09/2026 : Restructuration du réseau de télécommunications des bâtiments communaux

*Exposé des motifs*

La commune dispose actuellement de plusieurs installations de téléphonie et d'accès à internet réparties entre la mairie, l'école, le restaurant scolaire et la bibliothèque.
Cette organisation conduit à une multiplication des accès et abonnement. Le fonctionnement actuel présente par ailleurs des difficultés en matière de lisibilité contractuelle, de maintenance et de maîtrise des équipements par la collectivité.
Le contrat actuel, déjà dénoncé, arrivant prochainement à son terme, cette échéance constitue l'opportunité de repenser l'organisation de l'infrastructure avant tout nouvel engagement contractuel.
La société CETRI a proposé une solution technique sur la partie câblage du projet.
Une réunion associant commune (élus et secrétaire de mairie), société CETRI (électricien) et société COMMUNYCOM (télécommunications) a permis d'ajuster la proposition technique. Les connexions de l'école, du

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260907-DEL_39_07092026-DE

restaurant scolaire et de la mairie seront centralisées grâce au câblage et à la mise en place d'une baie de brassage. La bibliothèque étant un site distant conserverait un accès indépendant.
Cette restructuration sera l'opportunité de passer à la fibre, pour fiabiliser les connexions, puis de limiter le nombre d'abonnement.

Il convient d'examiner le devis de la société CETRI pour la partie câblage, ainsi que les offres de la société COMMUNYCOM.

Vu les offres formulées par les sociétés CETRI et COMMUNYCOM,

Considérant que les éléments actuellement communiqués ne permettent pas au Conseil municipal de se prononcer de manière éclairée sur la solution à retenir et sur son coût global ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ajourner la décision relative à la restructuration des installations de téléphonie et d'accès à internet de la commune.
- De solliciter auprès des sociétés concernées les éléments complémentaires nécessaires à l'analyse du projet, notamment la clarification des prestations proposées, leur articulation entre les différents intervenants, les équipements concernés ainsi que le coût global de la solution envisagée et les éventuels coûts récurrents liés aux abonnements et à la maintenance.

Nombre de votants : 14 Contre 0

Pour : 14 Abstention : 0

Le secrétaire de séance, Le Maire,

MAIRIE LE VIEUX BOURG (Côtes-d'Armor)

Camille Le Roncé Christian Ranno

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (2, contours de la Motte – 35044 RENNES cédex ou via le site www.telerecours.fr)*